On a beaucoup parlé des énormes actifs de certains agriculteurs. Les gens de l'Est et d'Ottawa rient de nous en disant: «Mais voyons! Certains d'entre eux valent \$100,000, d'autres \$500,000». On jongle avec ces chiffres et quand nous parlons de la misère dans l'Ouest, les gens rient. Je rappelle au ministre que l'ampleur de l'actif ou la valeur de la terre importent peu, car si vous négligez de payer vos taxes pendant trois ans, tous vos biens deviennent des biens de l'État. Que le ministre puisse espérer que les cultivateurs avec leurs quotas lamentablement bas parviennent à payer leurs impôts, sans parler de conserver leurs biens même quand ils valent des centaines de milliers de dollars, échappe totalement à mon entendement.

Quand vous saisissez une ferme vous faites plus que chasser un fermier de ses terres. Ces gens ne sont pas seulement des cultivateurs; ils sont également des consommateurs et des contribuables qui participent au commerce d'exportation de la nation. Le gouvernement est, paraît-il, très inquiet de cette question et en fait grand cas. Malgré cela, et pour ajouter aux charges souvent insupportables des cultivateurs, nous avons maintenant les propositions du ministre des Finances dans son Livre blanc. L'une des propositions est que les cultivateurs soient imposés sur l'amortissement récupéré de leurs équipements. Par exemple, lorsqu'un fermier donnera en reprise une machine ou un élément d'équipement périmé en échange d'un nouveau, il devra ajouter l'amortissement récupéré à son revenu et l'introduire dans ses calculs de revenu. La méthode d'évaluation du cheptel de base sera également modifiée. La valeur de ce cheptel a été déterminée à l'aide des déclarations d'impôts mais n'entrera pas en ligne de compte. Selon toute apparence, la valeur du troupeau deviendra sa valeur marchande au jour J. Voilà ce qui porte les députés de l'opposition et ceux qui sont actifs dans le secteur agricole à douter de la sincérité du gouvernement en matière de solution des problèmes agricoles.

Quand un cultivateur fait faillite il amorce une réaction en chaîne de soustraction économique qui atteint gravement, non seulement les marchands de la localité, mais aussi les administrateurs de la collectivité et tous les travailleurs canadiens, jusqu'aux chaînes de montage du centre du pays. Le commerce est essentiel à la vie du Canada, tout comme l'agriculture. Peut-être le ministre croit-il que, comme je viens de l'Ouest, j'ai un parti pris. Voici ce que le Conseil de recherches en économie agricole du Canada disait au sujet de l'agriculture:

Sur la base du produit national brut du Canada en 1967, qui était de 62 milliards de dollars, l'agriculture et ses entreprises immédiatement connexes contribuent, au total, une valeur économique de 26 milliards au P.N.B. Cela indique le rôle de l'industrie agricole dans l'ensemble de l'économie canadienne...

Ces 26 milliards de dollars, qui représentent 42 p. 100 du P.N.B., ne reflètent pas les répercussions qu'a l'agriculture sur la demande d'autres produits.

Enfin, le Conseil de recherches en économie agricole termine ainsi son rapport:

Au point où nous en sommes, le Canada ne peut pas se permettre de laisser détruire l'agriculture faute de renseignements précis et d'une politique constructive appliquée énergiquement.

Le débat a été amorcé par l'existence de dépôts de grain inutilisés relevant de la Commission canadienne du blé, ce qui n'est qu'un aspect de l'ensemble du problème. Selon moi. le problème dépend directement du gouvernement et de la Commission du blé ainsi que du mode de fonctionnement de cet organisme. C'est là aussi qu'il faut en trouver la solution. De 1953 à 1969, la part des marchés mondiaux du blé du Canada est tombée de 35 p. 100 à 19 p. 100; la part du marché de l'orge du Canada est tombée de 35 à 11 p. 100 pour la même période et pour l'avoine, le pourcentage est tombé, pour la même période de 51 à 4 p. 100. Si notre part du commerce mondial était la même qu'en 1953 et de nombreuses années par la suite, nos ventes s'élèveraient encore à plus de 500 millions de boisseaux de blé par année.

## • (4.40 p.m.)

Je veux citer le communiqué du ministre daté du 1° décembre 1969:

M. Lang a en outre donné l'avertissement que les agriculteurs devront peut-être réduire les emblavures. Il souligne cependant que les efforts de la Commission canadienne du blé pour vendre le blé a maintenu la part du Canada sur le marché mondial devant une vive concurrence internationale.

Je ne sais pas où il a obtenu ses renseignements voulant que nous ayons conservé notre part du marché mondial. Il est vrai que ces dernières années, le commerce international du blé a connu un fléchissement, mais lorsque je consulte les chiffres des annuaires de production de l'OAA, j'y constate que la tendance à long terme pour le blé dans le monde est le double à l'heure actuelle comparativement à 1953. En 1953, il s'agissait de quelque 856 millions de boisseaux. En 1969, ce chiffre atteignait 1,605,000 boisseaux. Sur une longue période, le commerce mondial du blé est en hausse. Nous ne possédons certainement aucune preuve que nous avons maintenu notre pourcentage du commerce mondial du